

FORMATION

Agriculture de groupe : Choisir ses statuts juridiques, sociaux et fiscaux



Programme :

Première journée :

- Les différents statuts juridiques des sociétés en agriculture
- Les différents statuts sociaux possibles
- Clarifier l'incidence du choix du statut juridique sur les cotisations sociales ou sur la fiscalité.

Deuxième journée :

- Connaître et comprendre les obligations et options possibles au niveau fiscal, pour les sociétés agricoles.
- Bases de la fiscalité, imposition des revenus agricoles et des autres revenus
- la TVA, les autres impôts et taxes
- Les impôts à payer en société

Intervenants :

- Delphine Gavend, juriste au Comité d'Action Juridique de Rhône - Alpes
- Christelle Sorges, formatrice à l'AFOCG33

Durée : 1 journée et 1/2 journée

Date : vendredi 6 avril et mardi 10 avril (après - midi)

Lieu : A l'AGAP le 6 avril, 8 rue de la Course - Bordeaux et à l'AFOCG33 le 10 avril, Avenue Descartes - 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX.

Public : Paysan-ne-s et candidat-e-s à l'installation agriculture

Inscription obligatoire

Contact :

05 56 52 26 79 / agap33@orange.fr

Tarifs et prise en charge :

Les paysan-ne-s contributeurs au Vivéa et les porteurs de projets avec une attestation PAIT 2018 sont pris en charge par le Vivéa, à hauteur de 140 €.

Participation en soutien à l'association :

10 € pour les adhérents

20 € pour les non adhérents.

Possibilité d'adhérer pour l'année 2018 (adhésion : 20 €).

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à nous en faire part.

Repas : casse croute tiré du sac !